

Le titulaire de ce bac pro est un technicien de l'agencement. Il intervient en bureau d'études pour participer à la conception technique du projet. Sur chantier il organise la mise en œuvre d'ouvrages d'agencement et d'aménagements extérieurs et intérieurs dans le respect du parti architectural et décoratif du projet.

Au sein de l'entreprise, en bureau d'études, en atelier et sur site, son activité consiste à :

- participer à la finalisation de l'étude esthétique et à la définition du projet,
- préparer la réalisation technique d'un projet multi matériaux à partir des concepts et normes de l'agencement et du cahier des charges architectural,
- organiser, planifier, animer et gérer le suivi de la mise en œuvre sur chantier du lot agencement avec intervention de plusieurs corps d'états.

Le bac pro agencement de l'espace architectural forme des élèves à organiser la mise en œuvre d'ouvrages d'agencement et d'aménagements extérieurs et intérieurs. Les connaissances acquises au cours de la formation permettent à l'élève de participer à la finalisation de l'étude esthétique et à la définition d'un projet. Il apprend à préparer la réalisation technique d'un projet multi matériaux à partir des concepts et normes de l'agencement et du cahier des charges architectural. Les enseignements du bac pro lui donnent les capacités pour organiser, planifier, animer et gérer le suivi de la mise en œuvre sur chantier du lot agencement avec intervention de plusieurs corps d'état.

La formation porte sur l'histoire de l'art, des styles et des tendances dans le domaine de l'agencement, l'analyse d'un projet d'agencement, la préparation de chantier, la réalisation de maquettes et prototypes... et sur des enseignements généraux.

### Débouchés

Le diplômé exerce son activité dans les petites ou moyennes entreprises qui conçoivent, fabriquent, installent des agencements extérieurs et intérieurs (habitats individuels ou collectifs, locaux professionnels, établissements recevant du public, commerces, cafés, restaurants...). Après quelques années d'expérience en bureau d'études et sur chantier, il pourra évoluer vers la qualification de conducteur de travaux.

#### Métier(s) accessible(s) :

- Technicien professionnel en agencement
- Technicien d'étude en agencement
- Technicien de chantier en agencement

### Accès à la Formation

Ce bac pro se prépare en trois après la classe de troisième. Les élèves titulaires de certains CAP du même secteur peuvent également le préparer en 2 ans sous certaines conditions.

#### Admission de droit :

- Classe de 3<sup>e</sup>

#### Admission conditionnelle :

- CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement

#### Qualités requises :

- Avoir le sens de l'esthétisme,
- Etre curieux et avoir la capacité à se renouveler,
- Avoir le sens de l'écoute du client,
- Visualiser les pièces dans l'espace et en perspective,
- Faire preuve de soin et être rigoureux,
- Avoir le sens de l'organisation et un bon esprit d'analyse.

### Programme

Grille horaire (a)	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup>	Tle
Enseignement professionnel	330	266	260
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52
Prévention Santé Environnement	30	28	26
Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)	30	28	26
Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	105	84	78
Mathématiques	45	56	39
Langue vivante A	60	56	52
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B ((selon spécialité)	45	42	39
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26
Education physique et sportive	75	70	65
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90	84	91
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	4 à 6	6 à 8	8

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité  
 (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève  
 (c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves  
 (d) En Tle : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,..) ou poursuite d'études



**i Enseignements professionnels**

- **Arts et techniques** : histoire de l'art, des styles et des tendances dans le domaine de l'agencement.
- **Analyse d'un projet d'agencement** : collecter, classer et hiérarchiser les informations ; analyser les contraintes techniques, réglementaires, esthétiques et budgétaires du projet architectural ; proposer, optimiser et justifier les solutions techniques de réalisation.
- **Préparation de chantier** : planifier les phases du projet et les interventions.
- **Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise** : effectuer un relevé d'état des lieux, gérer les délais, contrôler la conformité, gérer la sécurité et l'environnement du chantier, assurer les relations avec les différents acteurs du projet, animer une équipe.
- **Étude et présentation d'un projet** : traduire graphiquement des solutions techniques et esthétiques, établir des quantitatifs, rédiger les bons de commande et une notice descriptive, et présenter un projet.
- **Réalisation de maquettes et prototypes** : fabriquer des maquettes, prototypes et échantillons, installer des éléments d'agencement.

**i Stage**

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines réparties sur les trois années de formation.

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent au candidat :

- d'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines et techniques de l'entreprise ;
- de comprendre l'importance de l'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- d'intervenir sur des chantiers d'agencement et plus particulièrement sur leur suivi ;
- d'intervenir en bureau d'études sur des projets représentatifs du secteur d'activité ;
- de participer à des relevés d'état des lieux ;
- d'utiliser des matériels et des outillages spécifiques ;
- d'exploiter un planning de chantier avec toutes ses contraintes ;
- d'aborder des problématiques liées à la logistique (livraisons, approvisionnements, stockage...);
- de comprendre la nécessité de l'intégration du concept de la qualité dans toutes les activités développées ;
- de mettre en œuvre ses compétences dans le domaine de la communication avec tous les intervenants ;
- de prendre conscience de l'importance de la compétence de tous les acteurs et des services de l'entreprise.

Par ailleurs, il sera nécessaire de porter une attention particulière aux activités des entreprises sous-traitantes qui participent à la réalisation de composants (miroiterie, métallerie...) et tous corps d'état (plâtrerie, peinture, électricité, installation sanitaire et thermique, carrelage...).

**i Examen**

Épreuves	Coef.
<b>E1 : Epreuve scientifique</b>	
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	1.5
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	1.5
<b>E2 : Epreuve technologique et artistique</b>	
Sous-épreuve E21 : Arts et techniques : histoire de l'art, des styles des tendances dans le domaine de l'aménagement	2
Sous-épreuve E22 : Analyse d'un projet d'agencement	3
Sous-épreuve E23 : Préparation d'un chantier	2
<b>E3 : Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>	
Sous-épreuve E31 Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise	2
Sous-épreuve E32 : Etude et présentation d'un projet	4
Sous-épreuve E33 : Réalisation de maquettes et prototypes	2
Sous-épreuve E34 : Economie Gestion	1
Sous-épreuve E35 : Prévention Santé Environnement	1
<b>E4 : Epreuve de langue vivante étrangère</b>	2
<b>E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral</b>	
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	2.5
<b>E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	1
<b>E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive</b>	1
<b>Epreuves facultatives</b>	
EF1 : Langue vivante étrangère	Pts>10
EF2	Pts>10

**i Statistiques****Académie de Montpellier**

En 2017 : 10 candidats inscrits, 10 présents, 8 admis (soit 80,00% de réussite).

En 2018 : 11 candidats inscrits, 11 présents, 11 admis (soit 100,00% de réussite)

En 2019 : 12 candidats inscrits, 12 présents, 10 admis (soit 83,33 % de réussite).



**Académie de Toulouse**

En 2018 : 13 candidats présents, 12 candidats admis (soit 92,3% de réussite)

**i Poursuite d'études**

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS).

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- Classe Préparatoire aux Etudes Supérieures (CPES) Lycée Artaud - Marseille (13). Admission sur dossier. Classe unique en France qui accueillent les bacheliers professionnels industriels.
- BTS Etude et réalisation d'agencement

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

**i Ou se Former en Occitanie****Académie de Montpellier**

66 Villelongue dels Monts  
Lycée professionnel Alfred Sauvy (Public)

**Académie de Toulouse**

31 Revel  
Lycée des métiers de l'ameublement (Public)

**i En savoir plus****Consultez les documents Onisep :**

- Guide régional « Après la 3e »
- Parcours Les métiers du graphisme et du design
- Zoom Les métiers des compagnons du devoir et du tour de France
- Zoom Les métiers du bâtiment

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier**

Alès  
04 66 56 46 70 - [ce.0300061d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300061d@ac-montpellier.fr)

Bagnols sur Cèze  
04 66 89 53 93 - [ce.0300992r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300992r@ac-montpellier.fr)

Béziers  
04 67 62 45 04 - [ce.0340097w@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340097w@ac-montpellier.fr)

Carcassonne  
04 34 42 91 90 - [ce.0110035d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110035d@ac-montpellier.fr)

Castelnaudary  
04 34 42 91 88 - [ce.0110843g@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110843g@ac-montpellier.fr)

Céret  
04 68 87 02 07 - [ce.0660575s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660575s@ac-montpellier.fr)

Le Vigan  
04 99 92 01 72 - [ce.0301647c@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0301647c@ac-montpellier.fr)

Lunel  
04 67 83 56 83 - [ce.0341426r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341426r@ac-montpellier.fr)

Mende  
04 66 65 05 17 - [ce.0480020l@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0480020l@ac-montpellier.fr)

Montpellier Celleneuve  
04 67 75 74 50 - [ce.0341619a@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341619a@ac-montpellier.fr)

Montpellier Centre  
04 67 91 32 55 - [ce.0340096v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340096v@ac-montpellier.fr)

Montpellier Est  
04 48 18 55 10 - [ce.0341482b@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341482b@ac-montpellier.fr)

Narbonne  
04 68 32 61 75 - [ce.0110036e@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110036e@ac-montpellier.fr)

Nîmes Centre  
04 66 29 03 81 - [cio.nimescentre@ac-montpellier.fr](mailto:cio.nimescentre@ac-montpellier.fr)

Nîmes Ouest  
04 66 27 95 00 - [cio.nimesouest@ac-montpellier.fr](mailto:cio.nimesouest@ac-montpellier.fr)

Perpignan  
04 68 50 20 86 - [ce.0660667s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660667s@ac-montpellier.fr)

Pézenas  
04 67 98 85 74 - [ce.0341033n@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341033n@ac-montpellier.fr)

Prades  
04 68 05 32 00 - [ce.0660463v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660463v@ac-montpellier.fr)

Sète  
04 67 18 34 18 - [ce.0340098x@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340098x@ac-montpellier.fr)

**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse**

CIO Albi  
Tél. 05 67 76 57 74 - [cio.albi@ac-toulouse.fr](mailto:cio.albi@ac-toulouse.fr)



CIO Auch

05 62 05 65 20 - [cio.auch@ac-toulouse.fr](mailto:cio.auch@ac-toulouse.fr)

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - [valerie.ballester@ac-toulouse.fr](mailto:valerie.ballester@ac-toulouse.fr)

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - [cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr)

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - [cio.castres@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castres@ac-toulouse.fr)

CIO Condom

05 67 76 51 82 - [cio.condom@ac-toulouse.fr](mailto:cio.condom@ac-toulouse.fr)

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - [cio.decazeville@ac-toulouse.fr](mailto:cio.decazeville@ac-toulouse.fr)

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - [valerie.ballester@ac-toulouse.fr](mailto:valerie.ballester@ac-toulouse.fr)

CIO Foix

05 67 76 52 94 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - [cio.lourdes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.lourdes@ac-toulouse.fr)

CIO Millau

[cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - [cio.montauban@ac-toulouse.fr](mailto:cio.montauban@ac-toulouse.fr)

CIO Muret

05 67 52 40 72 - [cio.muret@ac-toulouse.fr](mailto:cio.muret@ac-toulouse.fr)

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - [cio.rodez@ac-toulouse.fr](mailto:cio.rodez@ac-toulouse.fr)

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - [cio.stgaudens@ac-toulouse.fr](mailto:cio.stgaudens@ac-toulouse.fr)

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - [cio.tarbes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tarbes@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - [cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - [cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - [cio.tlsenord@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsenord@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - [cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr)

